

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020024 – AMR 19/001/02AU 10/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

BRÉSIL

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

Zito Augusto Correia (h) d'autres membres du *Sindicato dos Trabalhadores em Educação Pública do Estado do Pará* (SINTEPP, Syndicat des travailleurs de l'enseignement public de l'État du Pará)

Londres, le 9 janvier 2002

Le 12 décembre 2001, le conseiller municipal Zito Augusto Correia, également connu sous le surnom de « *Zitinho* », a été blessé par balle à son domicile de Canãa dos Carajás, dans l'État du Pará. Cet homme est un des responsables du *Sindicato dos Trabalhadores em Educação Pública do Estado do Pará* (SINTEPP, Syndicat des travailleurs de l'enseignement public de l'État du Pará). Amnesty International craint qu'on n'attente de nouveau à sa vie ou à celle d'autres membres de ce syndicat, qui l'ont aidé à enquêter sur la corruption de certains responsables politiques locaux et à la dénoncer.

Zito Augusto Correia était assis à une table, en train de nourrir son fils âgé de un an, lorsqu'il a été agressé. Aux alentours de 19 h 30, le courant a été coupé à son domicile. Environ trois minutes plus tard, les lumières se sont rallumées et un homme armé d'un pistolet a fait son apparition à la porte de la maison en criant qu'il allait les voler, puis a commencé à tirer. D'après les informations recueillies, Zito Augusto Correia a été atteint au bras gauche de même qu'à la poitrine, et un de ses poumons ainsi que son foie ont été transpercés. Il a réussi à se lever de table pour tenter de s'échapper, mais il a été de nouveau touché à la main et à la jambe. Son fils est sorti indemne de l'agression.

Zito Augusto Correia a été emmené de toute urgence à l'hôpital de Paraupébas, à 80 kilomètres de son domicile, où il se remet progressivement de ses blessures. Les policiers qui enquêtent sur ces événements ont écarté la possibilité qu'il ait été agressé dans le cadre d'un vol, étant donné qu'aucun des éléments recueillis sur les lieux du crime n'accréditait cette thèse. Cette attaque est présumée avoir été commise par un tueur à gages.

Amnesty International a déjà fait état de la multiplication des homicides perpétrés par des tueurs professionnels dans l'État du Pará (voir l'AU 303/01, AMR 19/030/01 du 29 novembre 2001, et l'AU 326/01, AMR 19/031/01 du 19 décembre 2001). Zito Augusto Correia avait reçu à plusieurs reprises des menaces de mort liées à ses activités de dirigeant syndical, et d'autres depuis qu'il avait commencé à enquêter sur la corruption dans la région. Ces menaces se sont multipliées après qu'il eut découvert des cas présumés d'abus de confiance dans le cadre de l'attribution de fonds publics, et demandé que soit menée en toute transparence une enquête sur certains membres du conseil municipal.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les violences se sont multipliées de manière alarmante ces derniers mois dans l'État du Pará. Les homicides de personnes militant en faveur de la réforme agraire et de syndicalistes donnent rarement lieu à des enquêtes satisfaisantes, et leurs auteurs présumés ne sont quasiment jamais sanctionnés, souvent parce que les témoins sont intimidés ou tués. Amnesty International mène campagne depuis plus de dix ans contre l'impunité généralisée qui prévaut dans la région. Une commission d'enquête composée de membres de la Chambre fédérale des députés s'est rendue au Pará en octobre 2001, et a recommandé qu'une équipe de policiers fédéraux soit immédiatement envoyée dans la région pour y mener des investigations, afin de déferer à la justice les individus qui contribuent à perpétuer le cycle de la violence dans cet État.

Le 6 décembre 2001, des membres de la *Comissão de Direitos Humanos da Câmara dos Deputados* (Commission des droits humains de la Chambre fédérale des députés) ont remis au ministre de la Justice un rapport rendant compte des homicides et agressions perpétrés contre des personnalités et des militants politiques au Brésil au cours des trois dernières années. La Commission a recensé 12 homicides, 15 tentatives d'homicides et 52 cas de menaces de mort depuis 1998.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :

– appelez les autorités à garantir la sécurité du conseiller municipal et dirigeant syndical Zito Augusto Correia, ainsi que celle des autres membres du *Sindicato dos Trabalhadores em Educação Pública do Estado do Pará* (SINTEPP, Syndicat des travailleurs de l'enseignement public de l'État du Pará), et à prendre les mesures de protection nécessaires pour qu'ils puissent poursuivre leurs activités ;

– demandez instamment que soit ouverte sans délai une enquête exhaustive et impartiale sur l'agression à main armée dont a été victime Zito Augusto Correia, et que tous les responsables présumés soient traduits en justice ;

– rappelez aux autorités les recommandations formulées par la *Comissão de Direitos Humanos da Câmara dos Deputados* (Commission des droits humains de la Chambre fédérale des députés) à la suite de la visite effectuée dans l'État du Pará en octobre 2001, en particulier celles demandant que la police fédérale enquête sur les violences commises dans la région et qu'il soit mis fin à l'impunité dont bénéficient leurs auteurs ;

– exhortez le gouvernement brésilien à ouvrir une enquête sur les informations faisant état d'attaques généralisées contre des personnalités et des militants politiques, en particulier contre ceux qui enquêtent sur des faits présumés de corruption.

APPELS À :

Gouverneur de l'État du Pará :
Exmo. Sr. Governador do Estado do Pará
Sr. Almir José de Oliveira Gabriel
Palácio dos Despachos
Rodovia Augusto Montenegro KM 9
66823-010, Belém, PA
Brésil
Fax : + 55 91 248 0133
Formule d'appel : *Vossa Excelência*, / Monsieur le Gouverneur,

Ministre fédéral de la Justice :
Exmo. Sr. Ministro da Justiça do Brasil
Dr. Aloysio Nunes Ferreira
Ministério da Justiça
Esplanada dos Ministérios
Bloco 'T', 4° andar, Sala 400
70064-900, Brasília DF
Brésil
Fax : + 55 61 322 6817 / 225 0289
Formule d'appel : *Vossa Excelência*, / Monsieur le Ministre,

Secrétaire d'État à la Sécurité publique de l'État du Pará :
Secretário de Segurança Pública do Estado do Pará
Sr. Paulo Celso P. Sette Câmara
Rua Arcipreste Manoel Teodoro 305
66023-700 Belém, PA
Brésil
Fax : + 55 91 225 2644
Formule d'appel : *Sr. Secretário*, / Monsieur le Secrétaire d'État,

Secrétaire d'État aux droits humains du Brésil :
Exmo. Sr. Secretário de Estado dos Direitos Humanos
Paulo Sergio Pinheiro
Secretaria de Estado dos Direitos Humanos
Ministério da Justiça
Esplanada dos Ministérios
Bloco T, 4° andar, Sala 420
70064-900, Brasília D.F., Brésil
Fax : + 55 61 223 2260 / 226 7980
Formule d'appel : *Sr. Secretário*, / Monsieur le Secrétaire d'État,

COPIES À :

Syndicat des travailleurs de l'enseignement public de l'État du Pará :
Sindicato dos Trabalhadores em Educação Pública do Estado do Pará (SINTEPP)
Av. Conselheiro Furtado
Passagem do Sol n° 87
66040-440 Belém, PA
Brésil

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 20 FÉVRIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org